# 

* Date : 14-10-2011
* Language : French
* Section : Legislation
* Source : Numac 2011018371
* Author : CONSEIL D'ETAT

Avis prescrit par l'article 3quater de l'arrêté du Régent du 23 août 1948 déterminant la procédure devant la section du contentieux administratif du Conseil d'Etat et par l'article 7 de l'arrêté royal du 5 décembre 1991 déterminant la procédure en référé devant le Conseil d'Etat
La SA Winsol Group, ayant élu domicile chez Mes Gauthier Van Thuyne et Simon Ceulemans, avocats, ayant leur cabinet à 1150 Bruxelles, avenue de Tervueren 268A, a demandé le 5 septembre 2011 la suspension et l'annulation de l'arrêté de la Ministre flamande de la Mobilité et des Travaux publics du 6 juin 2011 relatif à la prise de possession immédiate, dans l'intérêt général, de biens immeubles sur le territoire de la ville d'Izegem en vue du réaménagement de la traversée des Roeselaarsestraat et Gentsestraat, seconde phase.
Cette affaire est inscrite au rôle sous le numéro G/A 201.648/X-14.761.
Au nom du Greffier en chef :
G. De Sloover,
Secrétaire en chef.